

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2018

DCM N° 18-09-27-9

**Objet : Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la Ville.**

**Rapporteur: M. TRON**

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différentes associations, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour un montant total de **12 500 €**. Ces subventions sont accordées à titre exceptionnel au bénéfice de l'Ecole Française d'Echecs de Metz, du Billard Club de Magny, de l'APM Metz FC et d'Athlétisme Metz Métropole pour la mise en place des nouvelles actions ci-dessous :

**Ecole Française d'Echecs de Metz**

**1 000 €**

- Soutien pour la participation et la médaille d'argent obtenu par Clément KUHN aux championnats d'Europe du 19 au 30 août 2018 à Riga (Lettonie) et sa participation aux championnats du Monde d'échecs du 3 au 16 novembre 2018 à St Jacques de Compostelle (Espagne). Son âge (9 ans) requiert la présence de l'un de ses parents, or les frais liés à cet accompagnement ne sont pas pris en charge par la FFE.

**Billard Club de Magny**

**500 €**

- L'Amicale de Billard de Magny souhaite se tourner vers un nouveau public, jeune et adulte pour augmenter son nombre de licenciés et rajeunir son effectif. Il a été décidé conformément aux recommandations de la FF de Billard, de créer au sein du club, une Ecole de Billard en partenariat avec les collèges environnants.

**Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club**

**3 000 €**

- Lancement du projet "Foot/Santé" autour de la pratique du football en marchant réservé à un public senior (plus de 50 ans). Cette action vise à permettre aux séniors de pratiquer une activité adaptée à leurs capacités sportives (1 000 €).

- Lancement du projet "Foot/Loisir/Citoyen" en lien avec l'AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés), pour développer la pratique du football à destination de jeunes migrants. L'encadrement des joueurs (entre 30 et 40) est assuré par 2 éducateurs diplômés assistés par un Service Civique (2 000 €).

**Athlétisme Metz Métropole**

**8 000 €**

- Soutien pour la mise en place de la journée sportive "Kid Athlé Sans Frontières", à l'occasion de laquelle une centaine d'enfants de Metz et de Trèves ont pu se rencontrer autour de la pratique ludique de l'athlétisme (1 000 €)
- Accompagnement pour une action à destination des prévenus de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu. Le club met en place grâce à ses éducateurs des séances de marche nordique et d'athlétisme à destination des publics incarcérés (5 000 €).
- Développement du projet "Sport/Santé" avec la mise en place de séances sportives à destination des résidents du foyer Carrefour, de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et du centre d'hébergement de l'AIEM (Association d'Information de d'Entraide Mosellane) (2 000 €).

Le détail de toutes ces propositions figure dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

**VU** les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2017/2018,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 12 500 € :**

Ecole Française d'Echecs de Metz	1 000 €
Billard Club de Magny	500 €
Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club	3 000 €
Athlétisme Metz Métropole	8 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**